



Il ne reste plus que sept Baobabs malgaches à Mayotte conséquence des défrichages massifs. L'espèce est classée en "danger critique" par l'UICN (Photo Guillaume Viscardi - CBNM - UICN)

ENVIRONNEMENT

La biodiversité de Mayotte en grand danger

Près d'une espèce sur deux de la flore indigène de Mayotte est menacée. Ainsi, il ne subsiste que sept spécimens du Baobab malgache considéré en danger critique d'extinction. L'UICN lance un cri d'alarme au terme d'une analyse inédite des 610 espèces constituant la flore indigène mahoraise : « Aujourd'hui, les milieux terrestres de Mayotte sont peu protégés ».

A Mayotte on s'est préoccupé de protéger le lagon qui abrite 25% de la biodiversité marine mondiale. Un parc marin recouvre une superficie de 70 000 km². C'est bien, mais les efforts devraient aussi porter sur la biodiversité terrestre.

Sur moins de 400 km², Mayotte abrite 610 espèces indigènes, fougères, arbres, orchidées et autres plantes à fleurs dont 36 sont endémiques du territoire. 43% d'entre elles sont aujourd'hui menacées.

Ce constat accablant est dressé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il intervient au terme d'une analyse inédite menée par le Comité français de l'UICN, le Conservatoire botanique national de Mascarin de la Réunion, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Depuis 2007, ils ont entrepris l'élaboration de la Liste rouge des espèces menacées en France. L'objectif est de dresser le bilan de la situation des espèces végétales et animales à l'échelle du territoire national, en métropole et en outre-mer. Les précédents livres rouges français de la faune et de la flore, publiés il y a une quinzaine d'années, ne concernaient qu'une partie des espèces de mé-

tropole et n'avaient pas été réactualisés. La Liste rouge nationale permet désormais de disposer d'un nouvel état des lieux à jour, beaucoup plus complet et réalisé selon les critères de référence au niveau mondial.

UNE ESPÈCE SUR DEUX MENACÉE

Les formations naturelles n'occupent plus aujourd'hui que 4 à 5% de la surface terrestre à Mayotte. Les forêts tropicales, mangroves ou fourrés secs ont été défrichés pour être remplacés par des zones agricoles ou urbaines et le phénomène se poursuit. Cette situation est responsable du déclin de nombreuses espèces comme le Baobab malgache, un arbre emblématique classé "En danger critique". On ne compte plus aujourd'hui que sept baobabs malgaches à Mayotte, souvent situés dans des zones littorales soumises à des éboulis et à des glissements de terrains. Le palmier Rufia, qui ne produit des fruits qu'une fois dans sa vie et qui servait autrefois à la fabrication de cases, a perdu plus de la moitié de ses populations suite à la destruction et l'assèchement des milieux humides. Il est désormais classé "En danger".

Des plantes exotiques prolifèrent et représentent une menace pour des espèces locales comme la Vanille de Humblot classée "Vulnérable" dont on ne connaît que neuf populations. Elle souffre de la compétition de la Corbeille d'or. Le Choca vert colonise les milieux secs où poussent des espèces comme l'Aloé de Mayotte, une plante endémique classée "En danger" qui ne subsiste plus que dans quatre localités, se répartissant sur moins de 10 km².

La flore de Mayotte doit également faire face à une pression de collecte et de prélèvement, souvent illégale. Cette me-

nace affecte par exemple des arbres rares comme l'Ebène des Comores, classé "Vulnérable", fortement coupé par le passé et qui continue à être abattu pour son bois, ou l'Ocotée des Comores, un arbre de la forêt humide dont les feuilles sont utilisées en médecine traditionnelle, classé "En danger critique".

Des milieux a priori peu accessibles, tels que le sommet du Mont Choungui, sont menacés. La flore remarquable de ce site est mise à mal par le piétinement et l'érosion des sols, provoqués par une surfréquentation du lieu. Le Sari mri trele un arbuste rarissime endémique de ce sommet dont il reste moins de 50 pieds, est ainsi classé "En danger critique".

DES MILIEUX PEU PROTÉGÉS

Il y a donc urgence et l'UICN tire la sonnette d'alarme. « Aujourd'hui, les milieux terrestres de Mayotte sont peu protégés. Lorsqu'elles existent, les mesures de protection sont peu respectées. La création d'espaces protégés est nécessaire pour freiner la disparition des milieux naturels remarquables subsistant sur l'île. Une augmentation des moyens de surveillance est également indispensable pour stopper les collectes et les défrichements illégaux, toujours en vigueur malgré les réglementations existantes. Des actions sont déjà menées par le Conservatoire botanique pour améliorer les connaissances sur la flore sauvage, pour conserver les graines des espèces les plus rares et pour informer et sensibiliser le public. Pour les années à venir, la liste rouge permettra d'orienter les actions pour préserver et valoriser ce patrimoine naturel mahorais. Elle renforce l'importance de mettre en œuvre rapidement la stratégie biodiversité pour le développement durable de Mayotte adoptée en 2014. »

Alain Dupuis